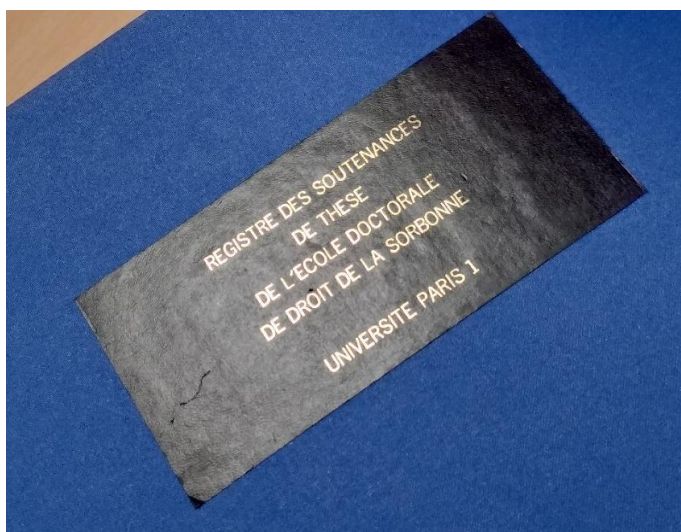


**ÉCOLE DOCTORALE DE DROIT DE LA
SORBONNE**
**DÉPARTEMENT DE DROIT PUBLIC
INTERNE (DROIT ADMINISTRATIF – DROIT
CONSTITUTIONNEL – DROIT FISCAL ET
FINANCES PUBLIQUES)**

Lettre d'information n° 2

Mai 2023



Monsieur le Professeur Olivier RENAUDIE

*Directeur du département de Droit public et fiscal
de l'École doctorale de la Sorbonne*

Olivier.renaudie@univ-paris1.fr

Madame Tatiana LAUREAT

*Secrétariat - Bureau 308C
12 Place du Panthéon
75005 PARIS*

*Eddrpub@univ-paris1.fr
Tel : 01.44.07. 83.54*

Le mot du directeur :

Chers collègues, Chers doctorants,

Vous avez sous les yeux la deuxième lettre d'information du département de droit public interne (droit administratif, droit constitutionnel, droit fiscal et finances publiques) de l'Ecole doctorale de droit de la Sorbonne. Celle-ci doit permettre de faire le point sur l'année écoulée et de diffuser un certain nombre d'informations. Comme vous le savez, le département a connu d'importants mouvements ces derniers temps. D'un côté, Mme Véronique Germain a pris sa retraite : nous tenons à la remercier pour tout ce qu'elle a apporté aux doctorants ces dernières années et lui souhaitons une bonne continuation. De l'autre, Mme Tatiana Lauréat est arrivée : nous lui souhaitons la bienvenue et sommes certain qu'elle saura mettre sa connaissance de l'Université et son dynamisme au service des doctorants. J'en profite pour insister sur un point, qui n'est pas tout à fait anecdotique : avec le Covid, collègues et doctorants ont perdu l'habitude de passer dans les bureaux de l'Ecole doctorale. Rien ne peut remplacer ce contact humain et il est parfois beaucoup plus efficace de passer au bureau du département, plutôt que de s'échanger une série de mails. Dans tous les cas, vous serez bien accueillis !...

Au-delà, trois éléments me semble devoir être soulignés. D'abord, le département demeure dynamique : d'une part, il compte 138 doctorants ; d'autre part, 15 nouveaux doctorants se sont inscrits cette année. Ensuite, un troisième colloque « doctorants » a été organisé le 12 décembre dernier : portant sur « Le temps long et le droit public », il a permis de réunir doctorants et chercheurs plus confirmés. Les actes de cette belle journée sont en cours de publication. Par ailleurs, pour prolonger cette expérience qui connaît un certain succès, un nouvel appel à projets pour le premier semestre de l'année universitaire 2023-2024 a été lancé. Enfin, le département a renoué avec l'organisation de conférences thématiques à l'attention des doctorants. Nous comptons sur votre présence lors des deux prochaines conférences : celle du Professeur Angelo Orofino, de l'Université de Bari, le lundi 22 mai et celle de Mattias Guyomar, juge à la Cour européenne des droits de l'homme le jeudi 15 juin.

Au plaisir de vous y retrouver, je vous souhaite une bonne lecture !...

Pr. Olivier Renaudie



Les cinq **contrats doctoraux** attribués en septembre 2022 ont été les suivants :

- Clément Cherici, *Le service public universitaire* (dir. A. Roblot-Troizier).
- Frédéric Dylbaitis, *Etats de droit et états d'urgence : une analyse comparée France-Chili-Australie* (dir. X. Philippe).
- Rémi Fontaine, *La période précontractuelle n droit administratif* (dir. H. Hoepffner).
- Alistaire Pavy, *La doctrine française du maintien de l'ordre : Aspects de droit public et de droit pénal* (dir. X. Dupré De Boulois).
- Benjamin Tendron, *Les collectivités territoriales à statut particulier* (dir. O. Renaudie).



De nombreuses **soutenances de thèse** ont été organisées entre mars 2021 et décembre 2022 :

- Arthur Gaudin, *Les symboles constitutionnels. Etude sur la force juridique des symboles à partir de l'article 2 de la Constitution de 1958* (dir. D. Rousseau) , 19 mars 2021.
- Romain Vincent, *Le Parlement réuni en siège commun sous la Vème République* (dir . M. Verpaux) , 02 juin 2021.
- Hady Diallo, *La transposition du pouvoir administratif exorbitant en droit de la régulation économique* (dir. L.Vidal), 06 septembre 2021.
- Garance Navarro-Huge, *L'idée de droit social de Georges Gurvitch : la société comme source de droit* (dir. P. Brunet) , 22 octobre 2021.

- Béatrice Guillaumin, *L'appareil français de renseignement : une administration ordinaire aux attributs extraordinaires.* (dir. P. Cassia), 06 décembre 2021.
- Hugo Tousaint, *Penser le droit constitutionnel : Pellegrino Rossi (1787-1848).*,(dir. D. Rousseau), 09 décembre 2021 .
- Dossé Akpadji, *Le conseil constitutionnel et la répartition stricte des compétences entre la loi et le règlement. Étude du discours sur la rationalisation des "lois réglementaires".*(dir. J. Benetti), 17 décembre 2021.
- Brice Laniyan, *La source du pouvoir normatif du juge.* (dir. E. Picard), 09 février 2022.
- Marina Kalara, *L'interprétation en réseau. Etude sur l'articulation des fonctions interprétatives des juges de la QPC.*(dir. M-A Cohendet), 22 mars 2022.
- Valentin Vince, *Les clauses réglementaires des contrats administratifs.*(dir. X. Dupré De Boulois), 31 mars 2022 .
- Carine Doganis, *Arbitrage et droit public: vers un droit public de l'arbitrage.*(dir. S. Nicinsky/T. Clay), 12 avril 2022 .
- Junior Golson Dokodo Zima, *La démocratie et l'Etat de droit en droit international africain.* (dir. J-F Akandji-Kombe), 01 juillet 2022.
- Lilian Dailly, *Le renseignement. Etude de droit public.*(dir. P Gonod), 15septembre 2022.
- Solange Darrigo, *L'obligation solidaire en droit administratif.*(dir. R. Noguellou), 18 octobre 2022
- Driss Boucetta, *Contribution à l'intégration des considérations environnementales dans les travaux de la Cour des Comptes européenne : quelle place pour l'audit environnemental ?.* (dir. M. Bouvier), 14 novembre 2022.
- Vivian Laugier, *La contribution de Léon Aucoc au droit administratif français.* .(dir. P Gonod), 7 décembre 2022.
- Jean-Baptiste Guyonnet , *Les normes réitératives - Étude des réitérations de norme en contentieux administratif français.* (dir. A. Roblot-Troizier), 14 décembre 2022.



138 doctorants (70 femmes et 68 hommes) sont aujourd'hui inscrits en thèse et rattachés au département de droit public interne. Ils se répartissent de la manière suivante :

1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année	7 ^{ème} année	8 ^{ème} et +
15	17	22	26	14	13	11	20



Des colloques et des conférences sont organisés dans le cadre du département. Cette année, ont eu lieu les manifestations suivantes :

Colloque :

Le troisième colloque « doctorants » a eu lieu – en présentiel – le 12 décembre 2022 et a porté sur « le temps long et droit public ». Il a été organisé par Fannie Duverger et Lucie Havard. Les actes de cette journée sont en cours de publication.

Conférences :

Les conférences passées et à venir sont les suivantes :

- Jeudi 15 juin 2023 à 18h 30 : Mattias Guyomar, *Juge à la Cour européenne des droits de l'homme* : thème de la conférence à préciser.
- Lundi 22 mai 2023 à 17h30 : Angelo Orofino, *Professeur à l'Université LUM de Bari* : « Le contrôle de la légalité des actes administratifs en Italie » .
- Lundi 28 novembre 2022 à 18h : Olivier Renaudie, *Professeur à l'École de droit de la Sorbonne* et Pierre Bourdon, *Professeur à Université de Cergy* : « Les missions incombant par nature à l'État ».
- Mercredi 14 avril 2021 à 17h 30 : Xavier Dupré de Boulois, *Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne* : « Les droits fondamentaux des personnes publiques »

- Mercredi 2 juin 2021 à 18h : Diane Roman, *Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne* : « Le juge administratif face aux enjeux écologiques et sociaux ».



A la suite des trois premières éditions, un **quatrième appel à projets pour l'organisation d'un colloque « doctorants »** a été lancé.

On le rappelle, le projet doit porter sur un sujet relatif au droit public, présentant un certain degré de transversalité, c'est-à-dire trouvant un écho dans plusieurs champs de recherche de l'Ecole doctorale, à savoir le droit constitutionnel, le droit administratif, les finances publiques et le droit fiscal. Le projet doit se présenter sous la forme d'un document PDF de deux pages : la première page consiste en l'exposé d'un argumentaire scientifique présentant l'intérêt du sujet ; la seconde page est un programme prévisionnel de la journée, comprenant un découpage thématique de celle-ci et une dizaine d'intitulés d'intervention.

La date limite de dépôt des projets est le **vendredi 12 mai 2023**. Parmi les projets qui lui seront adressés, l'Ecole doctorale en choisira un et lui apportera un soutien scientifique, financier et matériel.



MOBILITE

Le département de droit public et fiscal dispose d'un dispositif d'aide à la mobilité permettant de contribuer financièrement aux déplacements des doctorants effectués dans le cadre de leur thèse (séjours de recherches, Ecole d'état, participation à une conférence, consultation d'ouvrages au sein d'une bibliothèque...)

A la suite à une décision du Conseil du département de droit public et fiscal, le dispositif d'aide à la mobilité a été réformé, le **nouveau régime binaire** est applicable depuis mars 2023. Désormais, le montant maximal attribuable au titre de l'aide dépendra du type de projet qu'il vise à financer :

- **En cas de déplacement en France** entrant dans le cadre des recherches doctorales (participation à une conférence, consultation d'un ouvrage dans une bibliothèque spécifique...), l'aide à la mobilité sera **plafonnée à 300 euros** (au lieu de 150 euros) ;

- **En cas de déplacement à l'étranger** dans le cadre d'un séjour de recherches, l'aide à la mobilité sera **plafonnée à 500 euros** (au lieu de 150 euros).

Comme les années passées, il n'est possible de solliciter l'aide à la mobilité qu'**une seule fois** par année universitaire.

Pour les doctorants souhaitant bénéficier de ce dispositif, une demande d'aide doit être transmise au département à l'adresse suivante : eddrpub@univ-paris1.fr, **au minimum 1 mois avant la date du départ** (les nouvelles règles de l'Université en matière comptable font de ce délai une règle impérative à laquelle il est juridiquement impossible de déroger).

La demande doit comprendre :

- Une **lettre de présentation du projet portant l'avis favorable du directeur de thèse**
- Un **budget estimatif** (incluant l'utilisation envisagée de l'aide à la mobilité du département)
- **Toute pièce justificative permettant d'attester du déplacement.**

La demande sera ensuite examinée par le directeur du département qui décidera de l'octroi de l'aide à la mobilité dans un délai maximum de 15 jours.



Le parcours doctoral doit être entendu comme une démarche personnelle au travers d'étapes comportant des formations d'accompagnement, des enseignements, séminaires, missions ou stages qui conduisent le doctorant à la fin des trois années à pouvoir soutenir sa thèse pour l'obtention du grade de docteur en droit. Au total, le doctorant devra réunir 180 ECTS (*European Credits Transfer System*). Le parcours doctoral est une obligation du doctorant, qui répond aux objectifs suivants :

- Proposer des modules de formation, manifestations et activités de nature à enrichir les connaissances et favoriser l'épanouissement ;
- Coordonner les différentes propositions offertes dans l'établissement et au-delà encourager l'acquisition d'une culture pluridisciplinaire ;
- Développer l'esprit d'initiative, l'investissement scientifique et l'autonomie en vue de l'insertion professionnelle ;

- Contrôler la progression dans la préparation de la thèse et l'investissement dans le processus doctoral.

Nous attirons l'attention des doctorants sur la nécessité de tenir à jour la comptabilité de ces ECTS et nous en informer régulièrement. Nous vous rappelons comment :

- Pour les manifestations par Zoom les justificatifs de présence sont obligatoires. Vous trouverez le modèle à remplir sur votre intranet étudiant EDDS. Notez les manifestations, cours, publications, contrats de travail sur ce récapitulatif annuel.

- Gardez tous les justificatifs attestant de vos ECTS.

- Une fois par an, ou dès que vous avez 30 ECTS, envoyez par mail à Mme Lauréat, votre récapitulatif pour qu'il soit tamponné et signé par le directeur du département.



La gestionnaire administrative est votre contact **privilegié au sein du département**. Elle est en charge de toutes les questions relatives à :

- Votre réinscription pédagogique ;
- Votre parcours doctoral et l'établissement d'attestation récapitulative d'ECTS ;
- Une convention de codirection ;
- Une éventuelle demande d'aide à la mobilité du département ;
- L'établissement d'une convention de stage ;
- Les demandes de césure.

Vous pouvez prendre contact avec Madame LAUREAT par téléphone, par email ou bien en passant au bureau du département de droit public et fiscal :

Bureau 308C (Centre Panthéon)

01 44 07 83 54

eddrpub@univ-paris1.fr

Les représentants des doctorants :

Au sein du département, des représentants des doctorants ont été élus. Leur mission est de faire le lien entre les doctorants et l'administration de l'école doctorale, notamment ses directeurs, mais également de représenter les intérêts des jeunes chercheurs.

Les représentants sont présents aux conseils de leur département, de l'école doctorale et peuvent soumettre des propositions et des points à débattre lors de ces réunions. Ils sont également un point de contact privilégié pour un doctorant rencontrant des difficultés, avec l'administration ou dans le cadre de sa recherche doctorale.

N'hésitez pas à solliciter vos représentants :

Matthieu Febvre-Issaly : m-f-i@hotmail.fr

Alexia Pascali : alexiapascali@gmail.com

Rémi Poirot : r.poirot1@orange.fr

En cas de difficulté, l'université Paris1 Panthéon-Sorbonne a mis en place plusieurs dispositifs d'aides que vous pouvez retrouver sur cette page : <https://www.pantheonsorbonne.fr/aides>

Se réinscrire

La procédure de réinscription est obligatoire pour tous les doctorants. Il convient d'être bien attentif au nouveau calendrier. La réinscription comprend deux étapes successives :

➤ **Etape 1 : l'inscription pédagogique**

Les réinscriptions se feront du **1^{er} mai au 30 juin 2023** (2^{ème} – 5^{ème} année), du **1^{er} juillet au 30 septembre 2023** (6^{ème} année et plus).

<https://ed-droit.pantheonsorbonne.fr/inscriptions/reinscription>

➤ **Etape 2 : l'inscription administrative**

Avant de débiter votre inscription administrative, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (**CVEC**) d'un montant de 95 euros, sans laquelle vous ne pourrez finaliser votre procédure de réinscription.

Le paiement de la CVEC s'effectue sur la plateforme gouvernementale dédiée à l'adresse suivante : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

L'inscription administrative s'effectue en ligne sur le portail suivant : <https://reins.univ-paris1.fr/>

Le paiement des droits doit s'effectuer impérativement avant le **1^{er} novembre 2023**.

Le doctorant qui n'aura pas satisfait à son obligation d'inscription pour l'année académique sera réputé abandonner la poursuite de son doctorat. Dans l'hypothèse où vous souhaitez abandonner vos travaux de recherche, vous devez en informer votre directeur(trice) de thèse, ainsi que le directeur de votre département.

Le formulaire d'abandon complété devra parvenir par courriel à l'adresse suivante : eddrpub@univ-paris1.fr



Quelques publications parmi d'autres :

Valentin Vince et Romain Vincent, *Le droit processuel public*, Mare et Martin, coll. « ISJPS », 2022.



Armand Desprairies, *La décision implicite d'acceptation en droit administratif français*, Mare et Martin, 2022.



Ioannis Michalis, *L'intérêt à agir dans le contentieux de l'annulation des actes administratifs. Etude comparée des droits français et allemand*, Mare et Martin, 2022



Xavier Dupré de Boulois, dir., *Les classifications en droit administratif*, Mare et Martin, 2021.



Arthur Gaudin, *Les symboles constitutionnels. Etude sur la force juridique des symboles à partir de l'article 2 de la Constitution de 1958*, Institut francophone pour la justice et la démocratie, 2022.

